

## Les Chibanis sont enfin reconnus cheminots

832 contractuels d'origine marocaine ont obtenu la condamnation de la SNCF pour discrimination. Elle leur refusait le statut d'agent depuis quarante ans. Cela pourrait lui coûter 150 millions d'euros.

Le conseil des prud'hommes de Paris avait mis une salle des référés à disposition des Chibanis (« cheveux blancs » en arabe), ces cheminots marocains ou d'origine marocaine qui poursuivaient la SNCF pour discrimination. Ils ont pu y consulter les jugements mis à disposition hier, six mois après une audience d'une semaine.

Sur les 832 plaignants, cinquante étaient présents. M<sup>e</sup> Clélie de Lesquen s'est retournée vers eux, les poings levés, après avoir consulté un premier jugement parmi les plus de huit cents rendus hier matin. Applaudissements, cris et quelques larmes.

« Les larmes d'émotion d'Ahmed Katim, notamment. « C'est une énorme satisfaction, la dignité pour les Marocains », résume-t-il. Mohamed Ben Ali, 65 ans, se sent à présent « cheminot à 100 % ». « C'est une grande chose, observe-t-il. Ils reconnaissent la différence que la SNCF a faite entre nous et les Français. »

Le statut d'agent refusé

En cause, le traitement appliqué par la SNCF aux 2 000 travailleurs marocains qu'elle a recrutés comme contractuels entre 1970 et 1975. « Elle leur a refusé le bénéfice du statut d'agent car ils n'avaient pas la nationalité française », résume Abdelkader Bendali, professeur de droit qui a mis au point les arguments juridiques. « Puis la SNCF a dit à ceux qui ont été naturalisés qu'ils ne pouvaient plus obtenir le statut car ils avaient plus de 40 ans. »

Les Chibanis en ont rapidement senti l'effet : « Ils ont travaillé pendant quarante ans, mais ont eu l'évolution de carrière d'un personnel de ménage, même ceux qui ont obtenu bac + 5. » À l'heure de la retraite, la différence s'est accentuée.



Les Chibanis réclamaient le statut d'agent depuis quarante ans.

« Ils partent vers 65 ans au lieu de 55 pour leurs collègues », rappelle Abdelkader Bendali. Un système de préretraite a été mis en place en 2002, à partir de 55 ans, mais faute de cotiser pendant cette période,

« ils ont une pension de 800 € quand ils prennent leur retraite ».

Au total, les plaignants demandaient 400 000 € de dommages et intérêts. Ils obtiennent de 150 000 à 230 000 €. « Le préjudice retraite a été chiffré à 30 000 €, regrette Abdelkader Bendali. C'est très peu. Mais le juge a reconnu qu'ils étaient cheminots et ça, c'est énorme. Il y a quand même une justice. »

La SNCF estime avoir appliqué la loi, qui exclut « aujourd'hui encore, l'embauche au statut SNCF de ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne ».

Elle aura un mois à compter de la notification du jugement pour faire appel.

Even VALLERIE.

L'interview complète d'Abdelkader Bendali sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr)

## Ouest-France lance La Lettre Agri-Agro

Cette newsletter fait le lien entre tous les professionnels qui s'intéressent à l'agriculture et à l'alimentation.



L'agriculture est plus que jamais au cœur de l'actualité.

Mardi 15 septembre, à l'occasion du Space 2015, Ouest-France a diffusé sa première Lettre d'information hebdomadaire, consacrée aux questions agricoles et alimentaires. La Lettre Agri-Agro est rédigée par les journalistes du service agricole et économique du quotidien.

Chaque semaine, elle offrira une vision synthétique de l'actualité agricole et agroalimentaire, des agroéquipements, de la recherche. Une chronique européenne fera le point sur les dossiers agricoles et alimentaires abordés à Bruxelles, Strasbourg et dans les autres pays européens.

Cette newsletter indépendante, destinée aux professionnels, intéressera aussi un public élargi. Elle alimentera chaque semaine le débat sur les enjeux agricoles et alimentaires. Une question vitale aussi pour l'Ouest de la France où l'agriculture

et l'agroalimentaire emploient près de 300 000 personnes.

À quelques semaines du lancement de la Cop21 sur le climat à Paris, l'agriculture est plus que jamais au cœur de l'actualité. Comment faire face aux conséquences du changement climatique ? Comment nourrir une planète plus nombreuse qui devrait compter plus de 9 milliards d'habitants en 2050. Quelle place et quelle responsabilité pour l'Europe dans ce nouvel environnement ?

Dégustation gratuite de la newsletter Agri-Agro terre et alimentation jusqu'au 15 novembre. Rendez-vous sur [www.entreprises.ouest-france.fr](http://www.entreprises.ouest-france.fr).

Prix de l'abonnement : 8 € mois. Tarif préférentiel réservé à nos abonnés : 4 €/mois. Possibilité de tarif dégressif en cas d'abonnements multiples au 02 99 42 44 10.

## Des élus se forment contre la corruption

Un cabinet spécialisé dans la gestion des finances publiques les sensibilise à la bonne utilisation de l'argent du contribuable et prodigue des conseils pour surveiller la légalité des opérations.

Dans une salle de réunion anonyme d'un hôtel de La Seyne-sur-Mer (Var), quinze élus de toutes tendances s'installent pour une formation inédite : la lutte contre la corruption et le gaspillage de l'argent public. À l'origine de cette première, deux élus et un cabinet spécialisé dans la gestion des finances publiques.

« Vous êtes au cœur du dispositif communal, départemental ou régional », déclare Olivier Thomas, élu d'opposition à Sanary, et représentant varois d'Anticor, une association nationale de lutte contre la corruption. « Vous êtes en premier informé de l'engagement d'une dépense. Notre formation vise à vous permettre d'accéder sans peine aux informations, de les exploiter et, le cas échéant, de lancer une alerte aux services de l'État ou au procureur. »

Normal ou pas ?

Olivier Thomas attaque : « 75 % de la vie communale passe par la décision du maire, sans vote. C'est là qu'il peut y avoir des abus, du clientélisme. Vous avez le droit de demander les copies des contrats. » Un élu l'interrompt : « Mon maire refuse de me communiquer les documents, qu'est-ce que je fais ? » Réponse : « Vous les demandez par lettre recommandée puis vous saisissez le tribunal administratif. »

Marchés publics, embauches, permis de construire, vente d'immeubles, les formateurs donnent des



conseils pour mieux surveiller la légalité des opérations. François Aubert (Cabinet Aubert consultant), docteur en sciences de gestion, intervient sur les emprunts toxiques. « La situation est parfois catastrophique. De nombreuses collectivités ont des emprunts avec des taux d'intérêt qui peuvent atteindre jusqu'à 35 % cette année ! Il faut voir si votre commune est concernée. »

Baucoup d'élus sont venus avec des dossiers suspects : « Mon maire emploie sa femme comme directrice de cabinet, est-ce légal ? » « Le mien refuse de présenter les factures sur les 15 000 € qu'il empoche forfaitairement pour ses frais de représentation. Est-ce normal ? » « L'emploi d'un proche ça se discute. Il faut voir le salaire, les conditions de l'embauche. Ça peut

être une prise illégale d'intérêt. Pour les factures, il doit les présenter », précise le formateur.

Les élus repartent avec un photocopié sous le bras avec les astuces pour mieux contrôler la gestion de leur commune. Les organisateurs prévoient déjà d'autres formations dans d'autres régions de France.

Jacques DUPLESSY.

## La France en bref

### Lebranchu conseille à Macron de moins parler

Revenant sur la polémique suscitée vendredi par les propos du ministre de l'Économie sur le statut des fonctionnaires qui n'était « plus justifiable », Marylise Lebranchu a indiqué avoir rappelé à Emmanuel Macron, qu'« un ministre n'est pas libre de ses propos ». La ministre de la Fonction publique, en pleine négociation d'accord salarial avec les fonctionnaires et leurs syndicats, a invité son collègue « à parler le moins possible ».



### Un habitant de Bayeux se tue à la Techno parade

Samedi soir, un homme de 21 ans a trouvé la mort, en tombant de la statue de la République à Paris, lors de la Techno parade. La victime était un habitant de Bayeux, Christopher Victoire, chauffeur dans une entre-

prise de surgelés de la ville. D'après plusieurs témoins du drame, le jeune homme aurait été encouragé par la foule à grimper plus haut sur le monument. Ses parents n'écartent pas la possibilité de porter plainte.

### Maurice Agnelet demande à sortir de prison

Condamné à vingt ans de réclusion pour l'assassinat d'Agnès Le Roux (riche héritière d'un casino niçois), en 1977, Maurice Agnelet sortira-t-il de prison ? Son avocat lyonnais a annoncé, hier, avoir saisi la justice d'une demande de suspension de peine pour « raison médicale ». « C'est un homme de 77 ans extrêmement affaibli. Son état de san-

té physiologique et psychologique s'est fortement dégradé », a déclaré M<sup>e</sup> François Saint-Pierre. Un expert sera prochainement chargé de déterminer si l'état de santé d'Agnelet est compatible avec la détention. « Depuis quinze mois, il ne sort plus et passe 24 heures sur 24 dans sa cellule » de la prison de Rennes, a souligné son avocat.

### L'eau à nouveau potable dans l'agglomération de Laval

On peut de nouveau boire l'eau du robinet à Laval. La situation est revenue normale, hier après-midi, dans la ville et dans les huit autres communes de l'agglomération concernées (Saint-Berthevin, Changé, Auhillé, Entrammes, L'Huisserie, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoin). Eu égard aux opérations de rechloration de l'eau, un léger

goût peut être perceptible, sans incidence sur la santé. Il est toutefois recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes. Vendredi, vers 21 h 30, à la suite d'une défaillance informatique et technique, de l'eau de la rivière Mayenne a rejoint le réseau d'eau, sans avoir été préalablement traitée. Le dysfonctionnement n'a été détecté que samedi matin.

## Pédophilie : un père de famille en prison

Il proposait à des femmes seules de s'occuper de leurs enfants. Un Vendéen de 48 ans est écroué pour agressions sexuelles.

Un dimanche matin de février, il a emmené un garçonnet de 8 ans à la piscine. La veille, cet homme de 48 ans avait donc suggéré à la mère d'héberger son fils chez lui. Le samedi soir, il a dormi avec l'enfant, dans le même lit. « Il a demandé à mon fils de le toucher et il a fait des photos », raconte la mère. C'est par les gendarmes qu'elle l'a appris, lorsqu'ils ont auditionné le garçon.

### Le portefeuille perdu

La mère vit dans une petite commune dans le sud-Vendée. Elle connaissait cet homme qui travaillait comme boucher dans une autre ville. Père de trois filles, il était investi au sein de l'amicale laïque et de l'association de parents d'élèves. Leurs deux filles de 10 et 11 ans étaient copines. Et depuis longtemps, il était ami avec son ex-compagnon, aujourd'hui décédé.

Pour entrer en contact avec des enfants, « il se rapprochait de femmes

seules en leur proposant son aide », explique la mère.

Tout aurait pu demeurer secret. Mais l'homme a perdu son portefeuille. À l'intérieur, il y avait des cartes mémoires de téléphone. Les gendarmes ont fait « parler » les images.

Ces dernières semaines, trois jeunes victimes ont été entendues au sein d'une cellule spéciale à La Roche-sur-Yon, où enquêteurs et psychologues travaillent pour recueillir au mieux leurs paroles. L'homme a été placé une première fois en garde à vue.

À la rentrée des classes, des familles se sont étonnées de le voir toujours fréquenter l'école. Il a été de nouveau placé en garde à vue, et mis en examen pour agressions sexuelles. Le 9 septembre, il a été placé en détention provisoire.

Matthieu MARIN.



#DIRECT  
#POLITIQUE

Aujourd'hui, mardi 22 septembre à 8 h 30

Hervé Mariton,

Député Les Républicains de la Drôme

Suivez l'émission et posez vos questions en direct sur [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr)

lintern@ute.com

20  
minutes

ouest  
france